

## Les vestiaires d'EPS, zone de non-droit ?

Le collège dont il s'agit est situé au cœur d'une petite préfecture. Cette ville compte quatre collèges *intra muros*, et autant en proche banlieue. L'établissement qui nous intéresse est proche du centre ville, et est considéré par tous comme le collège privilégié du secteur, avec plus de 40 % de familles classées favorisées à très favorisées. Il n'empêche que toutes les catégories de population sont représentées : à cette rentrée 2006, les vingt-huit classes du collège forment un ensemble hétérogène et équilibré.

Le principal du collège effectue sa septième rentrée, l'avant dernière avant son départ à la retraite. L'adjointe arrive d'une autre académie, succédant à un CPE faisant fonction d'adjoint. Cet adjoint n'avait jamais fait d'emploi du temps : la nouvelle nommée a donc pris ses fonctions dès la mi-juillet, pour l'aider à finaliser l'emploi du temps en question.

Cependant de nombreux problèmes de fonctionnement se sont fait jour dès la rentrée. L'adjointe a réuni certaines équipes disciplinaires pour rechercher des solutions concertées, les groupes prévus dans ces disciplines ne pouvant pas fonctionner en l'état. Des modifications ont eu lieu, sans que la trame globale de l'emploi du temps ne soit touchée. Les professeurs ont fait preuve d'une volonté de ne pas nuire au fonctionnement, en faisant des concessions d'importance.

Parallèlement, tous les professeurs d'EPS (éducation physique et sportive), en l'absence de leur coordonnateur (en arrêt maladie assez long), ont fait irruption dans le bureau de l'adjointe pour exiger un emploi du temps pour eux-mêmes, conforme à celui qu'ils avaient donné à l'ancien adjoint, au mois de juin, et pour les classes, un emploi du temps sans cours de 13h à 14h, qui empêchait le bon fonctionnement de l'association sportive. Jamais, ont-ils argumenté, leurs emplois du temps au collège n'avaient été aussi mauvais. Il était impossible de fonctionner dans les vestiaires à plus de trois classes. L'adjointe a alors découvert, avec un certain étonnement, que tous les cours d'EPS étaient paramétrés pour avoir lieu exclusivement à l'intérieur. Les professeurs faisaient cours à l'extérieur uniquement lorsque la météo était clémente.

Répondre à toutes les doléances de la seule discipline EPS était impossible en totalité, si l'on voulait ne pas refaire intégralement l'emploi du temps. Cette option inquiétait profondément les autres professeurs. L'adjointe a donc choisi de procéder à des aménagements, qui n'ont pas satisfait pleinement les professeurs d'EPS. L'équipe a donc fait une nouvelle irruption dans le bureau de l'adjointe, irruption fort peu cordiale : les professeurs ont accusé la direction de négliger les matières qu'elle considérait comme secondaires, et plus encore les activités proposées par l'association sportive. L'adjointe a maintenu les décisions qu'elle avait prises, en montrant qu'elle avait accordé ce qu'elle avait pu, précisant que cette rentrée était un peu particulière, du fait des difficultés de l'emploi du temps général, et du grand nombre d'options proposé par le collège. Elle a exprimé son étonnement : nombre d'équipes avait fait preuve de compréhension et de solidarité : l'équipe d'EPS multipliait les exigences sans procéder à aucune concession. Elle a aussi affirmé avec insistance qu'elle n'avait aucun mépris pour cette discipline, ni pour l'association sportive.

Néanmoins l'année a démarré sans autre heurt.

Au début du mois d'octobre, un incident a eu lieu dans les vestiaires garçons d'EPS, concernant une classe de 4<sup>ème</sup> : un élève a été frappé par deux autres. La CPE et l'adjointe ont géré conjointement cette affaire, des sanctions ont été prononcées.

Quelques semaines plus tard, un cartable a été inondé dans les douches du même vestiaire, par la même classe, sans que l'on obtienne de preuve ou d'aveu concernant le ou les coupables.

Dans une autre classe, en 5<sup>ème</sup>, trois élèves détériorent sciemment les dalles de faux plafond du vestiaire. Ils sont sanctionnés à leur tour et la mairie (propriétaire des locaux sportifs) envoie une facture aux familles de ces élèves.

En décembre, le conseil de classe de cette 4<sup>ème</sup> a lieu. L'adjointe en est la présidente. Elle donne la parole à la seule représentante des parents d'élèves présente au conseil de classe. Cette mère d'élève, très prudemment, demande des explications concernant la surveillance des vestiaires d'EPS : son fils, élève externe, est rentré plusieurs fois trempé. Elle refuse de nommer le petit groupe de garçons (quatre ou cinq tout au plus), qui agit par brimades successives. Elle exprime la peur des enfants de se plaindre, la crainte de représailles. Le professeur d'EPS (celui qui a été en arrêt maladie jusqu'à mi-novembre) est présent au conseil, et prend la parole pour expliquer que depuis des années, le collège a choisi d'éduquer les élèves à l'autonomie, dans les vestiaires, et qu'en conséquence, les élèves se mettent en tenue porte fermée, certes pas à clé, mais hors de la vue des adultes.

Pour couper court à la discussion qui risquerait d'évoluer vers le désaveu public des méthodes de l'équipe d'EPS, l'adjointe informe le conseil de classe qu'elle procédera à une intervention dans la classe, lors du prochain cours d'EPS, et qu'elle recevra le professeur, par ailleurs coordonnateur de la discipline, pour rechercher des solutions à long terme. Pour l'heure, dit-elle, les portes des vestiaires devront rester ouvertes. Le conseil de classe se poursuit ensuite normalement.